



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
DÉPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AIGUES MORTES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM2026-19

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	26	29

Date de la convocation : 17/04/2026

Notifiée aux élus le : 17/04/2026

Date de l'affichage : 17/04/2026

**OBJET : DF- CINÉMA- AFFECTATION DU
RÉSULTAT 2025 SUR LE BUDGET
ANNEXE 2026**

SÉANCE JEUDI 30 AVRIL 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le TRENTE AVRIL à 18H00, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 20 mars (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Cédric BONATO, Maire.

PRÉSENT-E-S : Cédric BONATO - Maryline POUGENC – Luc VERNHES – Carine VANDERBISTE – André MORRA – Florence COMBE – Joachim RAMS – Incarnation CHALLEGARD – Jean-Alain CASACCI – Serge PINQUIER – Mariana GARCIA – Nathalie CAVAILLÉ – Patricia BANCION – Cristel MARCHAND – Lorenzo SANCHIS – Catherine BIDET – Yannick BUSSAC – Yann ALBERT – Amélie MARTORELL – Marine ANJO - Christian LAPISARDI – Régis VIANET – André VIGNE – Patricia VAN DER LINDE - Pascale MOURRUT - Noémie ALBECQ-MEGIAS.

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION : Cédric BREYSSE procuration à André MORRA, Jean-Philippe CHARPIN procuration à Yannick BUSSAC, Nicole SABATIER procuration à Noémie ALBECQ-MEGIAS.

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Florence COMBE

Rapporteur : Joachim RAMS, Adjoint au Maire délégué

- Vu les articles L1612-12, L2121-31 et L2121-14 du Code général des Collectivités Territoriales
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Vu le compte financier unique du budget annexe cinéma ;

La clôture de l'exercice 2025 du budget annexe du Cinéma présente :

- Un excédent de fonctionnement cumulé de : 19 760,01 €
- Un déficit d'investissement cumulé de : - 19 412,64 €
- Un excédent de clôture cumulé toutes sections confondues de : **347,37 €**

Lorsque le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- Le solde disponible peut être inscrit : soit en section fonctionnement, soit en section d'investissement.

En conséquence, au titre du résultat de fonctionnement 2025 du budget annexe cinéma, il est proposé au conseil municipal :

- **D'affecter** une partie du résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) : **19 412,64 €**
- **De maintenir** l'inscription du solde disponible en fonctionnement : **347,37 €**

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AFFECTE** une partie du résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) : **19 412,64 €**
- **MAINTIENT** l'inscription du solde disponible en fonctionnement : **347,37 €**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire

Cédric BONATO
Maire d'Aigues-Mortes

Pour le Maire et par délégation
Mme POUGENÉ, 1^{ère} Adjointe



Résultats du vote :

Délibération 2026-19	DF- CINEMA- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 SUR LE BUDGET ANNEXE 2026	Pour :	29	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication